

SANTÉ

La santé est une des priorités du Département de l'Indre

Le Département de l'Indre mène depuis plusieurs années une politique volontariste pour lutter contre la désertification médicale et maintenir une médecine de proximité. Plusieurs mesures ont été mises en place pour attirer les professionnels de santé sur notre territoire et sont régulièrement actualisées et enrichies.



© ADOBE STOCK

Comme l'ensemble des départements ruraux, l'Indre doit faire face à un véritable défi, celui du maintien d'une médecine de proximité dans un contexte de déséquilibre de la présence des praticiens, notamment généralistes. Défi qui constitue un enjeu majeur pour la qualité de vie de nos territoires.

Dispositif de lutte contre la désertification médicale

Une aide au logement pour les internes en stage dans l'Indre

Le Département offre une aide au logement aux internes en médecine effectuant leur stage dans l'Indre. Deux maisons entièrement rénovées, présentant des équipements modernes et de qualité, permettant l'accueil de locataires acquittant un loyer plafonné, sont prises en charge par le Département qui finance le surcoût et les périodes non louées. Les maisons sont situées en plein centre, à proximité des commerces et services de Châteauroux.

En 2023, 9 étudiants ont été accueillis dans ces logements soit une participation financière pour le Département de 14 195 €.

Des logements meublés à loyer modéré sont également mis à disposition, suite à une convention avec l'OPAC, dans diverses communes de l'Indre, pour les stagiaires ou professionnels en attente d'installation.

Une bourse pour les étudiants internes en médecine générale et spécialisée

Le Département attribue **une aide financière aux étudiants interne en médecine générale ou spécialiste d'un montant de 1 000 € par mois durant trois ans** à condition qu'ils s'engagent à s'installer pour une durée minimale de cinq ans dans l'une des zones déficitaires du Département une fois leur diplôme obtenu et dans les 2 années suivant son obtention.

En 2023, trois internes bénéficient de ce dispositif.

Cette bourse peut également être versée aux **étudiants en chirurgie dentaire pour leur 4^e et 5^e année de formation** avec les mêmes contreparties d'installation que pour les médecins généralistes ou spécialistes. Ce dispositif a été étendu en 2022 à d'autres formations de professionnels de santé.

Une indemnité d'étude de 600 € par mois est aussi proposée **aux étudiants inscrits en 3^e, 4^e et 5^e année de cursus d'orthophonie ou de kinésithérapie**, ou de 1 000 € par mois pour une demande qui concernerait uniquement la dernière année de ces études. Cette aide est versée pour un engagement d'installation de 5 ans minimum dans le Département, après obtention du diplôme.

En 2023, deux étudiants en kinésithérapie et deux étudiants en orthophonie sont entrés dans le dispositif.

Une aide financière pour l'installation de médecins généralistes, spécialistes, chirurgiens dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes et orthophonistes de l'Indre.

Le dispositif d'aide à l'installation à destination des médecins généralistes ou spécialistes et chirurgiens-dentistes a été étendu, en 2022, à d'autres professionnels de santé : kinésithérapeutes, sages-femmes, orthophonistes.

L'obtention de l'aide est subordonné aux conditions suivantes :

il doit s'agir de la première installation dans le Département en exercice libéral conventionné
le professionnel s'engage à exercer 5 ans à l'adresse déclarée dans le contrat signé avec le Département
le professionnel s'engage à exercer cette activité professionnelle en exercice libéral pendant les 5 ans à temps complet.

Cette aide pour une activité à temps plein, 5 jours par semaine s'élève à :

médecins généralistes : 15 000 €, majorés de 15 000 € si le médecin s'engage à réaliser des visites à domicile à raison d'une journée par semaine,
médecins spécialistes : 30 000 €,
chirurgiens-dentistes ou orthodontistes : 15 000 €,
kinésithérapeutes : 5 000 €, majorés de 10 000 € si le kinésithérapeute s'engage à réaliser des visites à domicile à raison d'une journée par semaine,
sages-femmes : 5 000 €, majorés de 10 000 € si la sage-femme s'engage à réaliser dans sa pratique des échographies,
orthophonistes : 10 000 €.

La totalité de l'aide perçue est à reverser en cas de cessation d'activité avant l'échéance des 5 ans.

En 2023, 30 professionnels de santé ont été accompagnés dans leur installation : 11 kinésithérapeutes, 7 chirurgiens dentistes, 4 orthophonistes, 2 médecins généralistes, 2 sages-femmes, 2 ORL, 1 psychiatre et 1 néphrologue.

Une aide à la téléconsultation

Une aide en investissement au développement des solutions de téléconsultation à hauteur de 5 000 € peut être versée pour l'installation d'un dispositif de téléconsultation dans un environnement permettant un accompagnement par un professionnel de santé (infirmier, pharmacien, professionnel de santé en MSP), sous réserve d'un engagement de fonctionnement du service pendant 3 ans.

En 2023, 8 pharmacies ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 40 000 €.

Doc36.fr : un guichet unique pour l'installation des professionnels de santé

Doc36.fr a pour vocation de permettre aux professionnels de santé de :

découvrir les nombreux atouts du département de l'Indre notamment en matière de qualité et confort de vie, de sécurité d'exercice, de valeurs humaines et du respect partagé des professions médicales
mesurer l'environnement médico-professionnel de l'Indre et le maillage du territoire
se projeter dans une installation dans l'Indre en ayant accès aux nombreux dispositifs incitatifs, qu'ils soient nationaux, départementaux ou communaux
analyser l'offre et les besoins en matière médicale tout en bénéficiant des informations quant à la population concernée et des infrastructures existantes.

SAS36 : le Service d'accès aux soins soutenu par le Département, offre une solution pour les Indriens qui n'ont pas de médecin traitant. Un dispositif qui permet d'obtenir un rendez-vous avec un praticien volontaire sous 48 heures. Composez le 116 117 (du lundi au vendredi de 8h à 20h).

Ambition Sup, donner envie aux lycéens de poursuivre des études en médecine

Dans l'Indre, 5 lycées proposent cette option (Lycées Rollinat à Argenton-sur-Creuse, Pierre et Marie Curie, Jean Giraudoux et Sainte-Solange à Châteauroux, Balzac à Issoudun). Six à quinze étudiants par établissement participent au dispositif.

Agence d'Attractivité de l'Indre : un accompagnement sur-mesure salué et plébiscité par les professionnels de santé

Informier sur les dispositifs mis en œuvre par le Département, faire découvrir notre territoire, créer un réseau de professionnels de santé, faciliter l'installation... autant d'attentions qui permettent de se démarquer des autres départements en misant sur l'accueil et la qualité de vie.



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h15 à 12h30 - 13h30 à 17h

02 54 27 34 36